

Qu' est-ce que c'est des Mesures de Soutien Educatifs ?

La base légale

La base légale des mesures de soutien éducatif est la Kinder- und Jugendhilfegesetz, SGB VIII (Loi d' Assistance pour Enfants et Jeunes).

L' office responsable est le Service Municipal Jeunesse / Sozialbürgerhaus.

Il accorde des mesures de soutien éducatifs sur la base de § 8, § 9 et d' après § 27ff. i.V. §36 /SGB VIII.

Vos interlocuteurs en charge dans la SBH est le personnel qualifié de la BSA / VMS.

La loi prévoit que le sens fondamental de l' education dans la famille, en particulier aussi l' orientation de l' education religieuse – est respectée avec tous les mesures d' appui.

Indépendant de l' origine, la nationalité et couleur tous les enfants, jeunes et familles à Munich doivent être à même de bénéficier des mesures de soutien éducatifs en cas de besoin.

Des parents / gardien peuvent faire une demande pour des mesures de soutien pour leur enfants, aussi pour de jeunes adultes jusqu' à l' age de 27 ans.

On fait la distinction entre des mesures de soutien éducatives ambulantes, partiellement stationnaire et stationnaire.

❑ Le Soutien ambulante:

Un spécialiste socio-éducatif assiste la famille dans leur cadre résidentiel. Il conseille individuellement la famille pour maîtriser les problèmes et offre de l' aide pratique.

❑ Le Soutien partiellement stationnaire:

Souvent on s' occupe des enfants / jeunes pendant 5 jours dans la semaine (après l' école) par des spécialistes socio-éducatifs dans une institution où ils recevront aussi un repas.

❑ Le Soutien stationnaire:

Des enfants / jeunes dans des situations familiales très difficiles ne vivent pas pour un certain temps chez leur parents, mais dans un foyer ou une famille d' accueil. Là ils recevront un soutien et aide intensif. On travaille à améliorer la situation familiale avec les parents.



Qu' est-ce que c' est un Plan de Mesures de Soutien ?

Par notre propre expérience nous savons que vous aurez aussi une compréhension des mesures de soutien. C' est pourquoi nous tenons à connaître vos idées des mesures d' appui convenables.

Quelles sont vos idées de soutien ?

Comment pouvons-nous vous soutenir d' une façon pour vous permettre de maîtriser la situation aussitôt que possible ?

Votre **participation** au planning et l' organisation des mesures d' appui est nécessaire pour garantir le succès. Cette participation vous est assurée par la loi.

Les mesures de soutien éducatif sont à décrire dans un plan.

Pour développer ces plans de soutien avec vous il y a des communications avec les parents, enfants et jeunes.

Le plan de soutien est réglé par la loi par §36, SGB VIII.

La compréhension de consultation et soutien

Notre service est d' offrir la consultation et de l' aide. Tous les deux se déroulent dans *plusieurs* réunions. Dans les réunions l' assistance convenable sera accordée entre vous et le personnel de la SBH (plutôt) sur une base de partenariat.

Le plan décrit les consultations et les mesures de soutien comme un **procès** d' une certaine durée.

La famille comme le personnel de la SBH, le personnel des institutions qui offrent de l' aide y collaboreront. Quelquefois aussi d' autres experts, comme le personnel enseignant y participent. Les discussions sur les mesures d' appui peuvent être tenues chez la famille à la maison, dans la SBH ou dans l' institution qui s' occupe de l' enfant /jeune.



Le procès de soutien où commence t' il ?

Quels sont les démarches d' un procès de soutien?

1. L' assistant social (BSA) dans la SBH se fait une idée dans plusieurs **réunions de consultation** de vous, la famille, de vos problèmes et les points positifs. De cette façon la BSA fait une **diagnostic socio-éducatif**. Cette diagnostic est au début de tout planning. Dès le début vous serez invité à contribuer vos idées des mesures de soutien.
2. La diagnostic socio-éducative sert comme base pour la **consultation commune** de plusieurs spécialistes de la SBH. La BSA qui est en contact avec vous entre en communication avec d' autres spécialistes. Ce sont des spécialistes dans le secteur de l' assistance éducative ambulante et souvent des spécialistes sur les questions de l' aide de migration, comme des spécialistes de l' assistance économiques des jeunes (WJH). Ils travailleront ensemble pour développer l' offre de soutien convenable. La consultation avec plusieurs spécialistes est nécessaire pour pouvoir recommander l' aide de la mesure de soutien la plus efficace pour vous comme famille, respectivement votre enfant sur un niveau individuel. Même des raisons financières nécessitent une consultation approfondie parce que les mesures de soutien sont coûteuses.
3. A la fin de la consultation commune une **recommandation** est donnée.

Des mesures de soutien sont, par exemple:

- ❑ Soutenir les enfants à l' école et par l' offre de soutien



Quelle mesures de soutien sont disponibles pour mois ?

en groupe, sur une base individuelle et des consultations de famille

- ❑ Soutien lors des réunions avec des le personnel enseignant et éducatif
 - ❑ Soutien dans les affaires des parents / gardien avec leur enfants
 - ❑ Des groupes socio-éducatifs et de pédagogie curative
 - ❑ Soutien pour les jeunes adultes en voie d' indépendance
 - ❑ Un hébergement temporaire hors de la famille dans des institutions ou chez des familles d' accueil. Ici nous offrons des sujets différents spécialisés dans la pédagogie ou dans l' école.
 - ❑ Assistance pour le contact avec des services différents dans le quartier (par exemple des agences d' assistance pédagogique, des offres de soutien pour faire les devoirs, offres de récréation, etc.)
 - ❑ Soutien pour la communication avec les institutions
4. La BSA discute la recommandation avec vous. Vous allez décider si vous voulez accepter la mesure de soutien proposée. Des mesures de soutien éducatifs dépendent toujours du soutien actif des parents / gardien. C' est pourquoi un appui éducatif peut seulement être accordé si les parents/gardien sont d' accord et s' ils sont prêts à collaborer.
 5. Par votre acceptation de la recommandation et comme conséquence au plan de des mesures d' appui vous faites automatiquement **la demande pour le soutien éducatif**. La BSA ou la VMS vous aide à trouver une institution sociale correspondante qui offre le soutien désiré. Le personnel éducatif de l' institution travaille avec vous pour une amélioration de votre situation familiale.
 6. Dans le cadre d' un **accord sur le plan de soutien** les buts concrets et les mesures d' appui seront accordées avec vous.
 7. Les buts et mesures de soutien seront réexaminés plus tard et changés en cas de besoin (**revision du plan des mesures de soutien**)
 8. La révision du plan des mesures de soutien peut entraîner le **fin des mesures de soutien**. Cela veut dire en général que les buts convenus ont été accomplis.



Landeshauptstadt
München
Sozialreferat
Stadtjugendamt



Des Mesures de Soutien Educatif

Un offre des services pour les enfants, jeunes et familles



Qu’ est-ce que c’est un „Sozialbürgerhaus“

Chacun qui a besoin des consultations et soutien avec l’ éducation de ses enfants peut demander de l’ appui chez une **Sozialbürgerhaus (SBH)**. Comme personnel spécialisés de la Sozialbürgerhaus, nous voulons vous informer sur notre offre et nos services. Nous cherchons à vous aider et assister vos enfants dans leur développement.

L’ organisation

A Munich l’ organisation du Service Jeunesse est divisé en 13 Sozialbürgerhäuser (SBH). Dans chaque région/ arrondissement de Munich vous trouverez une SBH. Dans les SBH les services divers pour la jeunesse sont en offre.

Des spécialistes différents dans la SBH peuvent vous servir comme interlocuteur:

❑ Le Bureau local d’ Aide Social (BSA)

En principe la BSA est votre premier interlocuteur pour des questions et problèmes dans des situations difficiles. La BSA vous informe, conseille et sert d’ intermédiaire – selon besoin – pour organiser des mesures d’ appui les plus différentes.

❑ La Centrale Intermédiaire pour les soutiens éducatifs (VMS)

La VMS sert comme bureau intermédiaire pour les enfants et jeunes pour trouver des institutions, en cas de besoin, de soutenir les enfants pendant une semaine ou même pour une période plus longue et vous offre du soutien comme parents.

❑ De l’ Aide économique pour la Jeunesse (WJH)

La WJH fait la calculation des dépenses pour l’ assistance jeunesse.

Les frais

Les consultations et aides ambulantes sont *gratuites*. Normalement les familles de revenu faible ne doivent pas payer pour les soutiens éducatifs ou seulement des frais réduits. Il n’ y a pas de répercussion sur le Arbeitslosengeld II (autrefois aide sociale). Seulement si un enfant est logé hors de la maison paternelle la Sozialhilfe est réduit proportionnellement par le montant du à l’ enfant. Si vous devez payer une contribution et si vous avez des problèmes avec le paiement vous pouvez discuter le problème avec la WJH au Sozialbürgerhaus. Le personnel du WJH va chercher de trouver une solution agréable avec vous.

Pour votre Protection !

L’ Office Gardien

Parmi les fonctions du SHB est aussi l’ Office Gardien (Art. 6/Absatz 2 Grundgesetz)

Cela veut dire:

Si des enfants / jeunes sont en danger ou leur développement est en grand danger comme il a été démontré, la SBH peut et même doit agir, même contre la volonté des parents/gardien.

Si les parents/gardien ne sont pas capable de protéger leur enfants eux-même le personnel de la BSA/VMS doit agir dans ces cas pour protéger les enfants et jeunes.

Protection des Données Nominatives

Chaque citoyen a le droit de décider lui-même sur ses données nominatives (Art. 6 / BayDSG). Tous le personnel de la SBH est soumis à la loi de la Protection des Données Nominatives. Cela veut dire que des données personnelles (informations sur la famille, etc.) ne seront pas passées à tierce personnes sans l’ autorisation des parents / gardien. Pour trouver de l’ appui convenable pour vos enfants chaque cas doit être discuté avec plusieurs experts. Cela se déroule d’ une manière anonyme ou avec votre autorisation de passer vos données nominatives.

En cas de besoin, les parents/gardien peuvent demander la SBH d’ être accordé **accès au dossiers**.

Le Secret Professionnel

Le personnel socio-éducatif est en outre soumis au secret professionnel toute particulièrement (d’ après §203 StGB).

Toutes vos données nominatives sont traités d’ une manière confidentielle.

Le Permis de Séjour

Des soutiens éducatifs pour les mineurs n’ auront pas de conséquences sur le droit de séjour de la famille aussitôt que l’ enfant/jeune continue de rester dans la famille et les soutiens sont ambulants (y inclus les groupes de jour et groupes remédiables).

Si un enfant /jeune doit être logé hors de la famille ou si un jeune adulte (à partir de 16 ans) a besoin des soutiens éducatifs le personnel chargé dans la SBH donne des informations consultatives sur la loi de séjour.

Nous sommes à votre disposition!

Des Interprètes

Vous pouvez demander votre interlocuteur de vous donner l’ adresse d’ un interprète de votre langue maternelle. Comme le personnel spécialisé dans la SBH, l’ interprète et aussi soumis à la loi de protection des données nominatives et secret professionnel. L’ interprète traduit la communication et est familiarisé avec le système de consultation et assistance allemand.

Les adresses

Même dans votre quartier vous trouverez des mesures de soutien:

Ecriveznous ou téléphonez pour arranger un rendezvous.

SBH Ramersdorf/Perlach

Ramersdorf/Perlach/Neuperlach/Neuperlach Süd/Waldperlach

Thomas-Dehler-Straße 16, 81737 München

téléphone: (089) 233 - 35398/35299

e-mail: sbh-rp.soz@muenchen.de

SBH Giesing/Harlaching

Obergiesing/Untergiesing/Harlaching

Streitfeldstraße 23, 81673 München

téléphone: (089) 233 - 33298/33223

e-mail: sbh-gh.soz@muenchen.de

SBH Berg a. Laim/Trudering/Riem

Streitfeldstraße 23, 81673 München

téléphone: (089) 233 - 33300

e-mail: sbh-btr.soz@muenchen.de

SBH Orleansplatz

Haidhausen/Au/Bogenhausen/Engschalking/Oberföhring/Unterföhring/Johanniskirchen

Orleansplatz 11, 81667 München

téléphone: (089) 233 - 48000/48010

e-mail: sbh-ori.soz@muenchen.de

SBH Plinganserstraße

Thalkirchen/Forstenried/Obersendling/Fürstenried/Solln/Hadern/Thalkirchen

Plinganserstraße 150, 81369 München

téléphone: (089) 233 - 34800/34750

e-mail: sbh-pli.soz@muenchen.de

Les adresses

SBH Sendling/Westpark

Meindlstraße 20, 81373 München

téléphone: (089) 233 - 33708/33604

e-mail: sbh-sw.soz@muenchen.de

SBH Laim/Schwanthalerhöhe

Laim/Schwanthalerhöhe/Westend

Dillwächterstraße 7, 80686 München

téléphone: (089) 233 - 42800/42900

e-mail: sbh-dil.soz@muenchen.de

SBH Mitte

Altstadt/Lehel/Maxvorstadt/Ludwigsvorstadt/Isarvorstadt

Schwanthalerstraße 62, 80336 München

téléphone: (089) 233 - 46600

e-mail: sbh-mitte.soz@muenchen.de

SBH Neuhausen/Moosach

Ehrenbreitsteinerstraße 24, 80993 München

téléphone: (089) 233 - 46000/46100

e-mail: sbh-nm.soz@muenchen.de

SHB Pasing

Aubing/Lochhausen/Langwied/Pasing/Obermenzing/Untermenzing/Allach

Landsberger Straße 486, 81241 München

téléphone: (089) 233 - 46400

e-mail: sbh-pa.soz@muenchen.de

SHB Milbertshofen/Am Hart

Knorrstraße 101-103, 80807 München

téléphone: (089) 233 - 41270

e-mail: sbh-mh.soz@muenchen.de

SHB Schwabing-Freimann

Taunusstraße 29, 80807 München

téléphone: (089) 233 - 33199

e-mail: shb-sf.soz@muenchen.de

SHB Feldmoching/HasenbergI

Feldmoching/HasenbergI/Harthof/Lerchenau

Knorrstraße 101-103, 80807 München

téléphone: (089) 233 - 41100

e-mail: sbh-fh.soz@muenchen.de

Les heures d’ ouverture

Landeshauptstadt München

Sozialreferat

Koordinierungsstelle/

Leitung der Sozialbürgerhäuser Soziales

Orleansplatz 11, 81667 München

téléphone: (089) 233 - 22616

Fax: (089) 233 - 27939

e-mail: sbh-koordinierungsstelle.soz@muenchen.de

Les heures d’ ouverture dans les SBHs:

Mo, Mi. 8.00 - 16.00 Uhr,

Do. 8.00 - 17.00 Uhr

Fr. 8.00 - 13.00 Uhr,

Di. geschlossen

des entretiens sur rendezvous!

Pour des familles dans des pensions ou abris provisoires

Amt für Wohnen und Migration

Abteilung Zentrale Wohnungslosenhilfe

Franziskaner Straße 8, 81669 München

téléphone: (089) 233 - 40105

heures d’ ouverture sur demande par téléphone



Mentions légales

Landeshauptstadt München

Sozialreferat

Stadtjugendamt

Erziehungsangebote, Erziehungshilfen/Kinderschutz

Luitpoldstraße 3, 80335 München

Rédaction: Janina Hottel

photos: Michael Nagy, Fotostelle, PIA

Réaisation: Stadtkanzlei, Satz und Grafik

L’ impression: Stadtkanzlei

Octobre 2007

